

# Protégé : Affirmer la frange !

Il n'y a pas d'extrait, car cette publication est protégée.

Par le groupe de recherche «**Paysage Projet Vivant**»

9 DÉCEMBRE 2024

Cette publication est protégée par un mot de passe. Pour la voir, veuillez saisir votre mot de passe ci-dessous :

Mot de passe :



POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

le groupe de recherche «**Paysage Projet Vivant**» , *Protégé : Affirmer la frange !*, Openfield numéro ,

<https://www.revue-openfield.net/2024/12/09/affirmer-la-frange/>

---

L'AUTEUR

## le groupe de recherche «**Paysage Projet Vivant**»

Le groupe de recherche Paysage projet vivant considère le paysage comme matrice principale de fabrication de la ville et des campagnes. Il cherche à développer les relations entre le vivant et notre société et interroge le projet de paysage comme un processus, une conception et un outil dans les transformations des territoires.

Engagés sur les mêmes terrains de pensées, les collaborateurs et collaboratrices du groupe sont issus de parcours différents et traitent les problématiques de recherche avec une approche de projet itérative et interdisciplinaire qui permet de maintenir toujours le vivant, le site et le territoire au cœur de ses préoccupations.

Le groupe de recherche Paysage projet vivant est composé de Laurence Crémel architecte paysagiste, professeure associée HES, Enzo Dal Mas paysagiste-concepteur DE et assistant d'enseignement HES, Maëlle Proust architectepaysagiste et urbaniste, collaboratrice scientifique HES.

<https://www.hesge.ch/hepia/groupe/paysage-projet-vivant>

Cet article a fait l'objet d'une relecture par Chantal Vetter, Service du Développement territorial du Vallais, et d'Anne Barrioz docteure en géographie, adjointe scientifique HES

---

BIBLIOGRAPHIE

\*En Suisse, il y a une distinction entre prestations paysagères et services écosystémiques. Le concept des prestations paysagères se concentre sur les bénéfices que l'environnement et la société tirent des paysages. En raison de la diversité de ses fonctions, le paysage fournit des prestations importantes pour le bien-être et la qualité de vie. Afin de reconnaître toutes ses valeurs, la CPc prend en compte l'ensemble des « services rendus » ou « prestations » apportés par le paysage, bénéfiques à l'environnement et à la société. (CPc, page 13)

---